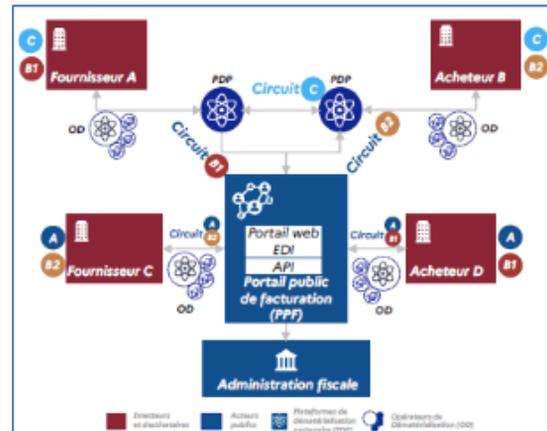


Formation des acteurs Fonctionnels & IT à la facture électronique

MFE03

Toute la France
2 Jours • 14 heures
Présentiel ou Distanciel



Facturation électronique ?

- Depuis une dizaine d'années, les **Etats européens et la commission européenne** poursuivent un objectif de déploiement de la **dématérialisation des factures** pour faciliter les relations interentreprises. La France accompagne et devance ces initiatives en mettant en œuvre des **réformes juridiques** et en proposant des dispositifs facilitant cette **modernisation des échanges**.
- La loi de **modernisation de l'économie (LME)** du 4 août 2008 et l'**ordonnance n° 2014-697** du 26 juin 2014 ont permis de généraliser l'obligation de la facturation électronique à toute la sphère publique à compter du 1er janvier 2017.
- La nouvelle réforme devra permettre de **généraliser** l'obligation de facturation électronique aux **transactions inter-entreprises soumises à la TVA**. Cette réforme poursuit **quatre objectifs** :
 1. **Simplifier la vie des entreprises** et renforcer leur compétitivité grâce à l'allègement de la charge administrative, à la diminution des **délais de paiement** et aux gains de productivité résultant de la dématérialisation. Le passage à la facturation électronique représentera un gain pour l'économie d'au moins **4,5 milliards d'euros**
 2. **Simplifier**, à terme, leurs **obligations déclaratives en matière de TVA** grâce à un pré-remplissage des déclarations. Elle ouvrira la voie à une nouvelle offre de services de l'administration, en particulier au profit des plus petites entreprises
 3. **Améliorer la détection de la fraude**, au bénéfice des opérateurs économiques de bonne foi
 4. **Améliorer la connaissance** en temps réel de l'activité des entreprises

Objectifs

- Comprendre le cadre général de la réforme de facturation électronique sur les volets juridiques européens et Français, les opérations concernées et le calendrier légal de mise en œuvre
- S'approprier l'architecture globale de la réforme et le rôle de chacune des parties prenantes concernées par la réforme (PDP, OD, PPF)
- S'approprier les obligations « E-INVOCING », « E-REPORTING » et « ANNUAIRE » en termes de données obligatoires, de règles de gestion et de calendrier
- S'approprier les exigences fonctionnelles, techniques et sécurité que les entreprises doivent respecter dans le cadre de leurs travaux et projets de mise en conformité
- S'approprier les modes de raccordement et d'échanges (Portail, API, EDI) entre les différents acteurs et leurs plateformes

Prérequis

- Acteurs fonctionnel, technique et sécurité impliqués dans l'analyse d'impact de la réforme et le cadrage informatique du projet de mise conformité aux obligations de la facture électronique
- Acteurs fonctionnel, technique et sécurité impliqués dans le projet de mise en œuvre de la conformité aux obligations de la facture électronique y compris le choix d'une plateforme agréée
- Il n'est pas nécessaire d'être un expert juridique et/ou un fiscaliste pour participer à la formation

Participants

- Equipes fonctionnels (ADV, Achat, Comptable, Facturation), Product Owner, Consultants fonctionnels, Consultants/experts techniques et sécurités internes et externes

Moyens pédagogiques

- Un support de présentation structuré et permettant d'aborder de façon pédagogique l'ensemble des volets de la réforme sans être un expert juridique ou un fiscaliste
- Un quiz amont pour mieux connaître les participants et un quiz aval pour évaluer la bonne appropriation de la réforme
- La formation est animée par un expert facturation électronique, ayant participé auprès de l'administration, aux travaux amont sur la réforme, aux réunions de concertation avec les parties prenantes et aux phases de cadrage et de conception de la mise en place du futur portail public de facturation électronique (PPF)

Programme

Jour 1 :

- Cadre général de la réforme : Objectifs, Cadre juridique, Opérations concernées et Calendrier légal
- Définition légale d'une « Facture Electronique » et de ses mentions au titre de la réforme
- Périmètre des obligations de la réforme « E-INVOCING » et « E-REPORTING » en termes de données obligatoires, de règles de gestion et de calendrier
- Architecture globale du dispositif et présentation des circuits de facturation du schéma dit en « Y » et liste des flux devant être échangés entre les différents acteurs
- Obligations techniques et sécurités des différentes parties prenantes : Fournisseur, Acheteur, Portail public de facturation (PPF), Plateforme privée de dématérialisation partenaire (PDP), Opérateur privé de dématérialisation (OD)
- Obligations de sécurisation de l'identification des représentants de l'entreprise intervenant dans les processus de facturation électronique au niveau des plateformes agréées (PPF, PDP)
- Impact du nouveau portail public de facturation (PPF) sur les systèmes existants raccordés à Chorus Pro

Pour plus d'information :

Web : www.p2tc.fr

Tel : +33(0)6.28.84.89.32

Mail : contact@p2tc.fr



Pour aller plus loin et sécuriser votre projet de mise en conformité :

- Sensibilisation des décideurs et manager
- Formation des acteurs Business et métiers

Programme (Suite)

Jour 2 :

- Présentation des flux « E-INVOICING » et cycle de vie associé : données obligatoires et facultatives, normes EN16931, règles de gestion métiers, formats autorisés UBL, CII et Factur-X
- Présentation des flux « E-REPORTING » et cycle de vie associé : données obligatoires et facultatives, règles de gestion métiers
- Présentation des flux « ANNUAIRE » et cycle de vie associé : données obligatoires et facultatives, règles de gestion métiers
- Sécurisation et conservation des factures : Signature électronique, piste d'audit fiable (PAF), conservation et archivage
- Présentation du dispositif de raccordement au portail public de facturation (PPF) via son système d'échange (SE) et les exigences techniques et sécurités associées
- Zoom sur le mode service et présentation de la liste des API, leur mode de fonctionnement et les Swagger associés
- Présentation du contenu des spécifications externes de la facturation électronique et leurs annexes, corpus documentaire prescriptif publié par l'administration fiscale à destination de toutes les parties prenantes
- Partage des bonnes pratiques pour bien définir la feuille de route et le projet de mise en conformité aux nouvelles obligations au sein de l'entreprise

Tous nos processus de collecte et de traitement des données personnelles respectent le Règlement Général de la Protection des Données (RGPD).

Pour plus d'information :

Web : www.p2tc.fr

Tel : +33(0)6.28.84.89.32

Mail : contact@p2tc.fr



Pour aller plus loin et sécuriser votre projet de mise en conformité :

- Sensibilisation des décideurs et manager
- Formation des acteurs Business et métiers